

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monit
belg



17139275

Déposé/Reçu le

22 SEP. 2017

Greffe

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0894 813 815**

Dénomination

(en entier) : **American Management Association Europe**

(en abrégé) : **AMA Europe**

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Aqueduc 118, 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Démission - nomination des administrateurs

Extrait des résolutions écrites des actionnaires dd. 14/09/2017.

Les actionnaires adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes :

(1) Prise de connaissance de la démission de Edward T. Reilly en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 13 juin 2017.

(2) Prise de connaissance de la démission de Vivianna Guzman en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 7 août 2017.

(3) Nomination de Nissa Harvey en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 7 août 2017 pour une période de six ans, jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2022.

(4) Nomination de Barbara Zung en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 10 juillet 2017 pour une période de six ans, jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2022.

(5) Octroi d'une procuration spéciale à Mme Susana Gonzalez Melon, Mme Marie Catherine Luyten et tout autre avocat ou paralegal d'Allen & Overy (Belgium) LLP, ayant élu domicile à Avenue de Tervueren 268A, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, avec le droit d'agir individuellement pour le compte de la Société et avec pouvoir de substitution, afin de représenter la Société concernant les obligations de dépôt et de publication des présentes résolutions telles que prévues par le C. Soc. La présente procuration implique que le détenteur de la procuration peut effectuer toute action nécessaire ou utile en lien avec ces obligations de dépôt et de publication, en ce compris, mais sans se limiter, à la rédaction, l'exécution et la signature de tout document, tout instrument, toute action et toute formalité et donner toute instruction nécessaire ou utile afin de déposer les présentes résolutions auprès du greffe du tribunal de commerce compétent aux fins de leur publication aux Annexes du Moniteur belge.

Susana Gonzalez Melon
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).